

EDITORIAL

Comme de nombreux sites académiques, [Can@bae](#) renoue avec la lettre d'information numérique. L'objectif n'est pas de se conformer à une tendance actuelle, mais plutôt d'alléger le contenu des boîtes académiques tout en assurant une meilleure diffusion des contenus du site qui continue à s'enrichir. Ce premier numéro spécial répond ainsi à l'objectif de récapituler tout ce qui concerne les professeurs d'histoire-géographie dans notre académie en matière de mémoire, patrimoine et citoyenneté et détaille parfois quelques éléments évoqués dans la lettre de rentrée 2019-2020.

ACTUALITÉ

LES ACTIONS DE FORMATION DANS NOTRE ACADEMIE

IPAF



Plan académique de formation
des personnels

*Jusqu'au 26 septembre 2019
la campagne d'inscription aux actions à
candidature individuelle est ouverte !*

Nous vous rappelons que l'inscription à des actions individuelles proposées au Plan Académique de Formation (PAF) disciplinaires et transversales est fixée au **26 septembre 2019**. En cliquant sur l'icône ci-contre vous accéderez à une liste des formations en lien avec la mémoire, le patrimoine et la citoyenneté (valeurs de la République). La plupart ne mentionne pas la date prévue pour la formation. Pour les types de formations intitulés « sans appel à candidature », si vous êtes intéressés, il vous faudra vous signaler à **Catherine Vercueil**, référente académique « mémoire et citoyenneté » :

catherine.vercueil-simion@ac-lyon.fr

ACTIONS DE FORMATION AVEC LE MEMORIAL DE LA SHOAH



Mémorial
de la SHOAH
Musée,
Centre
de documentation

Nous vous rappelons que dans le cadre d'un partenariat affirmé par une convention, l'action de formation avec le Mémorial de la Shoah est reconduite cette année. Elle aura lieu du **jeudi 26 au dimanche 29 mars 2020** sous la forme d'un voyage d'étude à Varsovie et Treblinka. Un appel à candidature, conjointement lancé par la DAAC et les IA-IPR, vous sera adressé début novembre, sous couvert de votre chef d'établissement. **Fabrice Romanet**, correspondant du mémorial dans notre académie se tient à votre disposition pour toute information à ce sujet.

fabrice.Romanet@ac-lyon.fr

SOUTENIR LE FINANCEMENT DES ACTIONS



Le ministère des armées renouvelle son partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, afin de soutenir financièrement la mise en œuvre de projets pédagogiques développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale. Les projets proposés peuvent concerner des élèves du cycle 3 de l'école élémentaire, des collégiens et lycéens d'établissements publics ou d'établissements privés sous contrat.

Ils seront instruits par la Commission Interministérielle de Coopération pédagogique (C.I.C.P), composée de représentants des ministères partenaires. Cette commission se réunira quatre fois par an sur les mois d'octobre, décembre, mars et juin.

A partir de la rentrée 2019, les projets peuvent être en lien avec des appels à projet spécifiques qui sont les suivants :

- « L'engagement militaire de Charles de Gaulle 1914-1945 »
- « Paysages en guerre, paysages de guerre »
- « Les reporters de guerre »

Mais tout autre thématique en lien avec :

l'éducation à la citoyenneté et le lien armée-jeunesse ;

l'histoire de la défense en lien avec le patrimoine des armées ;

l'histoire et la mémoire des conflits contemporains depuis 1870

peut faire l'objet d'une demande de subvention.

Vous pouvez télécharger le dossier (et uniquement ce format en suivant le lien : <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/financement-de-projets-pedagogiqueevent>

Une fois renseignés, il doit être obligatoirement retourné par courriel (dos3-prix@ac-lyon.fr) aux services de la **direction de l'organisation scolaire du rectorat (bureau DOS 3)**, qui se chargera de les soumettre à l'avis de l'autorité académique et de leur transmission à la CICP.

L'avis de l'autorité académique sur ces projets sera formulé exclusivement par le référent académique « Mémoire et citoyenneté » ou par le délégué du trinôme académique, pour les dossiers relatifs à l'éducation à la défense. Seuls les dossiers comprenant cet avis pourront être examinés par la CICP. Aucun dossier ne doit être transmis directement à la CICP.

DES ACTIONS A MENER AVEC NOS ÉLÈVES

Pour connaître les différentes actions éducatives, le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/cid47920/programme-des-actions-educatives-2018-2019.html>).

Certaines actions sont relayées par le biais de la liste de diffusion et parfois par une parution au B.I.R (bulletin d'informations rectorales : <http://www.ac-lyon.fr/pid31964/bulletin-informations-rectorales.html>).

LES JOURNÉES COMMÉMORATIVES



La deuxième journée du droit dans les collèges se déroulera le **4 octobre prochain**. Comme l'an passé elle est ouverte aux classes de 5^{ème} souhaitant l'intervention devant élèves d'un avocat bénévole du Conseil national des Barreaux. Le thème choisi est « **l'égalité entre les femmes et les hommes** ». Les établissements intéressés sont invités à s'inscrire sur la plateforme dédiée afin d'être mis en relation avec un avocat. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid132761/la-journee-du-droit-4-octobre.html>.

- S'ajoutant au **27 janvier** (<https://www.education.gouv.fr/cid50448/27-janvier-journee-de-la-memoire-des-genocides-et-de-la-prevention-des-crimes-contre-l-humanite.html>) qui depuis 2006, était la seule journée commémorative relative aux génocides, deux nouvelles journées ont vu le jour :



- le **7 avril** (*Commémoration annuelle du génocide des Tutsi*), instaurée par le [décret n° 2019-435 du 13 mai 2019](#).

Cette date fait référence aux premiers massacres effectués par les forces armées rwandaises et les miliciens hutu Interahamwe marquant le début du génocide des Tutsi, le 7 avril 1994.

Sur cette thématique vous pourrez trouver ci-joint le descriptif d'un ouvrage édité en mars 2019 par Utopia Editions : *Vivant*, récit de Valens Kabarari écrit avec la complicité Delage et qui peut être utilisé pour aborder ce sujet sensible.



- le **24 avril** (*Commémoration annuelle du génocide arménien de 1915*), instaurée par le [décret n° 2019-291 du 10 avril 2019](#). Cette date fait référence au 24 avril 1915, jour où près de six cents intellectuels arméniens furent arrêtés par les autorités ottomanes à Constantinople, avant d'être déportés ou assassinés, ce qui marqua le début du génocide.

N'hésitez pas à communiquer les projets que vous pourriez mener sur ces thématiques durant l'année scolaire à la référente académique « Mémoire et citoyenneté ».

DES RESSOURCES

Une exposition virtuelle sur 1848 en France, en Suisse et au Mexique a été conçue par le CEDRE (CENTRE EUROPÉEN DES ÉTUDES RÉPUBLICAINES). Elle est désormais en ligne :

<http://cedre.univ-psl.fr/aux-arts-et-aux-armes/>

Cette exposition permet entre autres d'aborder :

-le rôle des abstractions (souveraineté du peuple, suffrage universel, constitution) dans la formation d'une iconographie politique nouvelle

-l'hybridation des langages figuratifs, très nette dans le cas mexicain où les symboles venus de la tradition française sont combinés avec des éléments indigènes (cactus, aigle, figures de l'indianité, etc).

-la place des portraits collectifs pour rompre avec la figuration du pouvoir sous les traits du souverain et du coup le rôle de la photographie.



Le **Concours National de la Résistance et de la Déportation** (<https://eduscol.education.fr/cnrd>).

Le thème retenu pour l'année scolaire 2019-2020 est « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister ». Pour vous aider à travailler sur la thématique retenue, signalons l'ouvrage *Enseigner la Résistance* publié en 2016 par Canopé et réalisé en partenariat avec la Fondation de la Résistance ainsi que l'ouvrage *Enseigner De Gaulle* publié en 2018, les deux sous la direction de Tristan Lecoq.

Vous trouverez également des pistes très pertinentes sur le site internet du **Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation (CHRD)** (www.chrd.lyon.fr) et sur les sites du **Mémorial de la Résistance et de la Déportation de la Loire**, la **Maison d'Izieu** ou encore du **Mémorial Montluc**.

Signalons également pour les collègues de l'Ain les richesses du **Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain**, à Nantua.

N'hésitez pas également à travailler avec vos élèves en collaboration avec les services des **archives départementales**. Celles de la métropole et du département du Rhône proposent actuellement une riche exposition sur l'histoire du quartier de la Part-Dieu à Lyon (<http://archives.rhone.fr/?id=6>) et un programme culturel consultable sur <http://archives.rhone.fr/?id=8>

Par ailleurs, les services de l'**Office national des Anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)** proposent, dans chaque département, des expositions itinérantes, et des ressources utiles. Voici leurs coordonnées :

- ONACVG de la Loire Maison de l'Armée, 31, rue Voltaire, 42014 Saint-Etienne 04 77 91 14 18
- ONACVG de l'Ain, 21 rue Pasteur, 01000 Bourg-en-Bresse 04 74 21 09 95
- ONACVG du Rhône, 3-5 rue Louis Vitet, Lyon, 04 78 27 15 61



Le concours "**Bulles de mémoire**" : <https://eduscol.education.fr/bulles-de-memoire/>

Le concours « Bulles de Mémoire » dont la 6^{ème} édition nationale a pour thématique « **S'engager pour la République** », est organisé par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) en partenariat avec le Musée de l'Ordre de la Libération, l'Académie Brassart-Delcourt et avec le soutien de l'Œuvre Nationale du Bleu de France et du ministère de l'Éducation Nationale. Au carrefour de l'Histoire, de l'art et de la Mémoire, ce concours invite de jeunes auteurs et leurs enseignants à « travailler la mémoire » avec créativité, spontanéité et émotion tout en se documentant sur un thème qui évolue au gré des éditions. L'ONACVG propose aux collégiens, lycéens ou aux jeunes qui justifient d'un niveau équivalent, de réaliser une bande dessinée, autour d'une thématique mémorielle en rapport avec les grands conflits contemporains auxquels a participé la France.

Les productions des élèves sont à adresser pour le 30 mars 2020 à monsieur Sylvain Bissonnier à l'ONACVG du Rhône : 3 et 5 rue Louis Vittet, BP 141 - 69203 Lyon cedex 0, Courriel : sylvain.bissonnier@onacvg.fr. Vous trouverez toute information concernant ce concours à l'adresse suivante : <https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>

Les productions des élèves sont à adresser pour le 30 mars 2020 à monsieur Sylvain Bissonnier à l'ONACVG du Rhône : 3 et 5 rue Louis Vittet, BP 141 - 69203 Lyon cedex 0, Courriel : sylvain.bissonnier@onacvg.fr. Vous trouverez toute information concernant ce concours à l'adresse suivante : <https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>



Le projet européen "**Convoi 77**" : convoi77.org

Cet appel à projet concerne le dernier grand convoi de Drancy à Auschwitz qui comportait de nombreuses personnes originaires ou domiciliées dans notre académie. Le but est de faire réaliser par les élèves des biographies des personnes déportées ayant un lien avec notre région.

Le **prix de l'association des rescapés de Montluc (ARM)** :

Créé en 2014, il s'adresse à toutes les classes de 3^{ème} des départements d'arrestation des Internés de Montluc. Les inscriptions doivent se faire au plus tard le 1^{er} novembre. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Claude Sommer, Vice-président de l'A.R.M à l'adresse électronique suivante : sommer.claude@neuf.fr

**MÉMORIAL
NATIONAL
PRISON
DE MONTLUC**



Pour la première année, le **Prix de la Maison d'Izieu** est mis en place. Ce concours s'adresse aux élèves des écoles (classes de CM 1 et de CM 2), collèges, des établissements régionaux et d'enseignement adapté et des centres de formations d'apprentis ; de l'enseignement public et privé sous contrat d'association avec l'État. Les établissements devront concourir pour cette première année de mise en œuvre, sur le thème suivant : **Déracinement et reconstruction des enfants réfugiés, hier et aujourd'hui** .

Une production collective est attendue (soit réalisée par une classe entière ou par une partie de ses élèves). Un seul projet par classe sera retenu par le jury. Pour favoriser la liaison entre les cycles, et notamment la liaison avec le cycle 3, une production commune entre une école élémentaire et un collège est envisageable. Cette production devra exclusivement prendre une forme audiovisuelle sous le format de petits films dits « capsules vidéo » (film, animation, fiction, reportage, documentaire.), au format mp4 et de 10 minutes maximum. La production devra être obligatoirement accompagnée d'une note d'intention présentant dans ses grandes lignes directrices, la démarche suivie.

Pour participer à ce concours, les établissements doivent s'inscrire avant le 14 novembre 2019 sur le site www.memorializieu.eu et envoyer leur production avant le 15 avril 2020 sur l'espace personnel créé à la suite de leur inscription. Pour plus d'informations et pour vous inscrire, vous pouvez consulter l'adresse suivante : <https://www.memorializieu.eu/prix-maison-dizieu/>

Prix Annie et Charles Corrin

Pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah

Depuis 1989, le **fonds Annie et Charles Corrin** décerne un prix pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah.

Ce prix récompense une initiative pédagogique visant à développer l'étude et l'enseignement de cette période. Pour participer à ce concours, les établissements doivent s'inscrire sur le site www.prixcorrin-fsju.org, et envoyer leur production par courriel ou par courrier sur une clé USB, aux adresses suivantes : Fonds Annie et Charles Corrin, Sylvie Taïeb-Semah 39, rue Broca – 75005 Paris. Aucun document papier ne sera accepté.

Le jury national se réunira au mois de décembre 2019 et sera présidé par monsieur Boris Cyrulnik. La cérémonie de remise du chèque de 2 000 euros qui récompensera le lauréat national, aura lieu en janvier 2020 dans un lieu culturel prestigieux et en présence de personnalités du monde politique, éducatif, associatif et culturel.



Le concours "**Découvrons notre constitution**" : eduscol.education.fr/notreconstitution

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le Conseil constitutionnel organisent le concours "Découvrons notre Constitution", afin de permettre aux élèves de mieux appréhender les grands principes au fondement de notre République et de ses institutions démocratiques. Il s'adresse aux élèves de **cycle 3** (CM1, CM2, 6e), de **cycle 4** (5e, 4e, 3e) et de **lycée** des écoles et établissements publics et

privés sous contrat. Vous pouvez consulter le règlement de l'opération sur le site et vous préinscrire **avant le vendredi 22 novembre 2019** : en téléchargeant le formulaire à renseigner et à envoyer par mail à laconstitution.dgesco@education.gouv.fr

Le concours "**la Flamme de l'égalité**"

(<https://eduscol.education.fr/cid94120/concours-la-flamme-de-l-egalite.html>) : Les Ministères chargés de l'Éducation nationale et des Outre-mer, le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE) et la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) s'associent à nouveau pour la 5ème édition du concours national « La Flamme de l'égalité ». Jusqu'au 10 mars 2020, les enseignants du primaire et du secondaire sont invités à mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains. Les inscriptions au concours avec dépôt du dossier numérique de candidature sur le site dédié sont possibles jusqu'au 10 mars 2020 à l'adresse suivante : <https://laflammedelegalite.org/>



Le **Prix du Trinôme académique de Lyon 2019**.

Vous pouvez également consulter le site du Trinôme : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/trinome-academique/>

Le prix **Non au harcèlement** : <https://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcèlement-2018-2019.html>

Le prix « Non au harcèlement! » distingue les affiches et vidéos contre le harcèlement conçues par les élèves du cycle 3 à la classe de terminale et les personnels des établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques ou au sein de structures péri et extra scolaires.



PROCHAINE LETTRE NUMERIQUE EN OCTOBRE 2019

Can@bae : <http://canabae.enseigne.ac-lyon.fr>

Webmestre : franck.besqueut@ac-lyon.fr